



THE WORLD MEDICAL ASSOCIATION, INC.

B. P. 63 - 01212 FERNEY-VOLTAIRE Cedex, France
28, avenue des Alpes - 01210 FERNEY-VOLTAIRE, France

Telephone : 04 50 40 75 75
Fax : 04 50 40 59 37

Cable Address :
WOMEDAS, Ferney-Voltaire
E-mail address : wma@iprolink.fr

Octobre 1998

20.8/98
Original: français/anglais

RESOLUTION DE L'ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE

SUR

LES SOINS MEDICAUX AUX REFUGIES

Adoptée par la 50ème Assemblée générale
Ottawa (Canada), Octobre 1998

CONSIDERANT QUE le nombre des réfugiés résultant des récents conflits internationaux et civils est

CONSIDERANT QUE le nombre des réfugiés résultant des récents conflits internationaux et civils est en augmentation constante dans toutes les régions;

CONSIDERANT QUE les codes internationaux d'éthique médicale et des droits de l'Homme, notamment la Déclaration de Lisbonne de l'AMM, déclarent que toute personne a le droit de recevoir, sans aucune discrimination, des soins médicaux appropriés;

IL EST PAR CONSEQUENT RESOLU QUE

1. les médecins ont, quel que soit l'état civil de leurs patients, le devoir de fournir des soins médicaux appropriés et les gouvernements ne doivent pas entraver leur aptitude à remplir leurs obligations;
2. les médecins ne peuvent être contraints à participer à l'application de toute mesure disciplinaire ou judiciaire concernant des réfugiés, à des procédures diagnostiques ou à l'administration d'un traitement médicalement non justifié, telle que l'administration d'un sédatif en vue de faciliter leur expulsion;
3. les médecins doivent disposer de suffisamment de temps et de ressources pour évaluer l'état physique et psychologique des réfugiés dont la demande d'asile se trouve motivée par le fait qu'ils ont été victimes de torture.